

18 DÉCEMBRE 2020



DOSSIER DE PRESSE

UN INTERNAT PARTAGÉ
ENTRE LA VILLE ET L'HÔPITAL



CENTRE HOSPITALIER
DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Diagnostic

Une problématique d'installation des médecins généralistes en ville

Plusieurs communes des Vals de Saintonge connaissent un problème d'installation des médecins généralistes avec une pyramide des âges en ville qui s'avère défavorable. Le vieillissement des médecins génère en ce sens des perspectives de départ en retraite potentiellement bien supérieures aux installations nouvelles.

D'un point de vue organisationnel, la permanence des soins ambulatoires (PDSA [1]) s'avère également impactée et bien en deçà des objectifs fixés par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA). En effet, la forte activité en journée se prolongeant tardivement en début de soirée dans certains cabinets, les médecins généralistes, moins nombreux et âgés, sont aujourd'hui en difficulté afin de répondre à la demande de l'ARS NA d'étendre l'horaire de la PDSA.

D'un point de vue populationnel et en conséquence, les nouveaux arrivants sur le territoire rencontrent des difficultés à disposer d'un médecin traitant.

Un fort taux de vacances d'emplois médicaux hospitaliers

Lorsque les études de médecine générale et de gériatrie étaient structurées principalement sur les stages hospitaliers, l'hôpital angérien n'a pas entretenu son lien avec l'Université de Poitiers et n'a plus accueilli d'internes durant presque 10 ans. Ce constat génère aujourd'hui un handicap historique en termes de démographie médicale en Vals de Saintonge, pour l'installation de professionnels médicaux à l'hôpital, mais aussi en ville. A titre de comparaison, si l'hôpital de Saintonge reste, dans sa catégorie d'établissement de recours, moins desservi en poste d'internes que les hôpitaux de La Rochelle, Niort et Angoulême, son accueil d'internes en médecine générale ces dix dernières années a favorisé l'installation de jeunes médecins en ville.

Le centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély connaît par ailleurs aujourd'hui le plus fort taux de vacances d'emplois de l'ensemble des établissements du Groupement Hospitalier de Territoire de Saintonge, à hauteur de 35 %.

De manière préoccupante et comme en ville, le nombre de praticiens hospitaliers ayant dépassé l'âge de 60 ans est aussi très important, avec une projection à plus de 50 % de postes vacants en 2023. Enfin, il convient de relever que, durant ces quatre dernières années, le centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély n'a réussi à stabiliser dans ses effectifs qu'un seul praticien de moins de 40 ans.

Au regard de ces éléments, il existe donc un enjeu majeur et partagé, en ville comme à l'hôpital, à faire découvrir les cabinets, y compris communautaires, le centre hospitalier, la ville et le territoire aux futures générations de médecins ; la projection des tendances actuelles participant par ailleurs à l'impérieuse nécessité d'agir dans un délai désormais très contraint.

Des évolutions structurantes favorables à l'accueil d'internes en ville et à l'hôpital

Au niveau du centre hospitalier, il convient de noter que l'établissement angérien peut accueillir cinq ou six internes par semestre ; à raison d'agrément délivrés par l'Université de Poitiers et son département de médecine générale au bénéfice de ses services d'urgence, de médecine de gériatrie aigüe et de médecine polyvalente acquis en 2018 et de l'agrément historique détenu par l'hôpital pour ses services de médecine physique et de réadaptation (Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires de médecine physique et réadaptation, médecine et santé au travail, médecine légale et expertise médicale).

Parallèlement en ville, l'enseignement de la médecine générale a évolué ces dix dernières années en France, notamment, en raison de la création de poste de professeur des universités, maître de conférences puis de chef de clinique en médecine générale et de la modification en profondeur de l'enseignement, des maquettes pédagogiques et des stages. Aussi, désormais, la majorité des stages en médecine générale ne transite plus par l'hôpital mais par un stage chez un praticien généraliste.

[1] Régulation médicale des appels assurée par des médecins libéraux volontaires et permettant d'orienter chaque appelant vers la juste prestation médicale que son état requiert.

Réunir les internes de ville et de l'hôpital au sein d'une maison commune

Dans ce contexte, le centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély est porteur d'un projet d'internat rural partagé.

La notion de partage, inhérente à ce projet, se traduit à la fois par les acteurs à l'initiative de ce projet, la cible des personnes accueillies au sein dudit internat, à travers ses différentes composantes et ses modalités de gestion et d'animation.

En effet, ce projet est initié conjointement par la direction de l'hôpital angérien et le Docteur Jedat, maître de conférences associé de médecine générale. Il permettra de réunir sur une même unité de lieu à Saint-Jean-d'Angély :

- ♦ Des internes en stage à l'hôpital ;
- ♦ Des internes en stage chez le médecin généraliste ;
- ♦ Et, le cas échéant, des professionnels paramédicaux, en particulier les kinésithérapeutes compte tenu du fait que cette compétence est particulièrement recherchée sur le territoire des Vals de Saintonge.

Véritable maison commune, l'internat comprendra une dizaine de studios destinés à l'hébergement des internes, un lieu de vie partagé ainsi qu'un centre de formation et de conférence. De cette manière, l'internat partagé se propose d'être à la fois un lieu d'hébergement, de vie et de formation communs en territoire rural.

Offrir des conditions d'accueil et de vie attractives aux futurs professionnels médicaux du territoire

Située à proximité immédiate du centre hospitalier et reliée de manière directe au centre-ville historique de Saint-Jean-d'Angély, cette implantation aménage ainsi un accès facilité à tout type de services de la vie quotidienne. De plus, la base nautique de Bernouet est à proximité et rend par le même possible l'exercice d'activités sportives de plein air attractives. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers se situe enfin à 1h00 porte à porte du futur internat.

En termes de structuration, le cahier des charges et les études afférentes ont permis, à partir de ce foncier, d'identifier sept logements de 28 à 72 m² pour un total de neuf chambres. Ces logements permettront, pour certains d'entre eux, d'accueillir une famille ou d'organiser une colocation souvent appréciée des jeunes professionnels non originaires du territoire.

De plus, un ou des logements pourront accueillir des professionnels paramédicaux, en particulier des kinésithérapeutes ou élèves kiné en stage qui constituent un métier très sensible pour le centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély, en référence au développement de son secteur de Soins de Suite et de Réadaptation et Médecine Physique Réadaptation (SSR/MPR).

En outre, il est prévu des aménagements pour offrir des extérieurs et jardin aux occupants de l'internat et ainsi renforcer la qualité de vie au sein de l'habitat.

Offrir un lieu de formation aux internes et aux médecins

Une salle de 36 m² dédiée à la formation fera partie intégrante de l'internat.

Ce lieu de formation sera proposé d'une part aux internes suivant des cours en visioconférence dans le cadre de leur cursus. Il sera également proposé aux 30 à 40 internes, en stage d'internat auprès des médecins généralistes du département, et dont la formation est assurée en présentiel par le Docteur Jedat, maître de conférences associé de médecine générale.

D'autre part, dans la mesure où la formation médicale continue des médecins et la formation à la maîtrise de stage constituent une condition préalable et nécessaire à l'accueil et l'installation de futurs médecins, cette salle sera également dédiée à la formation médicale continue et à l'encadrement des maîtres de stage via l'université de Poitiers. En effet, la majorité des stages en médecine générale ne transite plus par l'hôpital mais se déroule désormais chez le praticien généraliste. Cependant, peu de médecins sont formés à ce titre sur le territoire. En ce sens, l'internat se propose à la fois de renforcer le nombre de médecins formés sur le territoire et de faciliter les vocations de maître de stage.

Enfin, ce lieu de formation sera également un lieu privilégié de réunions, pour les médecins hospitaliers et libéraux, notamment pour accueillir les travaux afférents au projet des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) porté par l'Agence Régionale de Santé.

Assurer un mode de fonctionnement partagé

Sous l'égide du Centre Hospitalier de Saint-Jean-d'Angély, l'internat sera géré et animé par les représentants des internes de Ville et de l'hôpital d'une part, et par les maîtres de stage hospitaliers et de ville d'autre part.

S'inscrire dans une politique d'attractivité territoriale

L'internat s'inscrit dans le cadre d'une politique d'attractivité territoriale visant à favoriser l'installation des médecins en proposant une offre de service aux professionnels du territoire.

Dans cette dynamique, la Ville de Saint-Jean-d'Angély met à disposition une maison d'habitation pour les médecins hospitaliers arrivants. En outre, la construction de nouveaux équipements culturels tels que la salle de spectacle EDEN, exploitée par la Ville depuis 2018, et le projet de cinéma multiplexe en cours de construction, porté par Vals de Saintonge Communauté, contribuent à améliorer l'attractivité de la ville. La mise en place d'un réseau Hôpital-Ville de Saint-Jean-d'Angély et Vals de Saintonge Communauté vise, par ailleurs, à accompagner les praticiens dans la recherche de mode de garde, l'inscription dans les établissements scolaires et la recherche d'emploi du conjoint. Le projet de « job dating » à l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély a, quant à lui, vocation à faciliter la mise en relation des jeunes médecins avec des médecins installés. Enfin, l'organisation par la Ville de Saint-Jean-d'Angély d'une journée d'accueil des internes en médecine avec une visite de la ville, une rencontre avec des chefs de service et un temps convivial contribue également à l'attractivité du territoire pour les professionnels.

Partenariats


- ♦ La médecine de ville, représentée par le Docteur Jedat susmentionné, constitue le partenaire privilégié du projet.
- ♦ La ville de Saint-Jean-d'Angély, en tant que territoire d'implantation de l'internat partagé, revêt aussi une importance prégnante dans la structuration dudit projet et participe à son financement.
- ♦ L'Université de Poitiers constitue également un partenaire du projet, sur son volet notamment pédagogique.
- ♦ Le Conseil départemental de Charente-Maritime, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'État sont enfin visés comme partenaires du projet au titre, notamment, de leur participation prévue au financement de l'internat rural conformément au plan de financement joint au présent dossier.

Résultats attendus

Afin de répondre aux enjeux démographiques et populationnels susvisés, l'internat rural a vocation à faciliter les vocations de maître de stage en ville, condition préalable et nécessaire à l'accueil des futurs médecins, et à susciter la venue d'internes en ville et à l'hôpital. Ce projet novateur constituera un succès pour la ville et l'hôpital s'il parvient à répondre aux objectifs pour lesquels il a été pensé, à savoir :

- ♦ Favoriser l'accueil et l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, à l'hôpital comme en ville
- ♦ Permettre aux cabinets de ville, y compris communautaires, et à l'hôpital, d'être connus et, in fine, pourvus ;
- ♦ Apporter les conditions nécessaires à une réelle reprise démographique et à une réponse adaptée aux besoins de santé de la population ;
- ♦ Mettre à disposition des maîtres de stages et de l'Université un outil de rassemblement au service de l'ingénierie de formation de l'université et ainsi accompagner et dispenser un suivi pédagogique de qualité au bénéfice des maîtres de stage ;
- ♦ Faire découvrir aux futures générations de médecins les atouts et les attraits du territoire et de la ville ;
- ♦ Réunir une même génération de professionnels de santé, en ville et à l'hôpital ;
- ♦ Renforcer les liens organiques entre la ville et l'hôpital à travers un parcours commun entre futurs médecins.

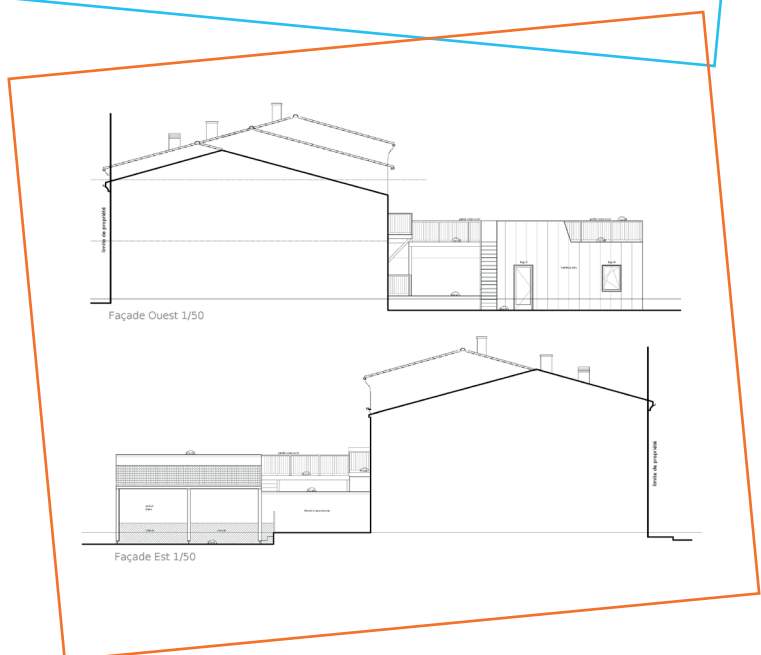
Calendrier prévisionnel

 **Août 2020** : dépôt du permis construire

 **Janvier 2021** : début des travaux

 **Novembre 2021** : ouverture de l'internat pour le nouveau semestre.

Vues architecturales



Plan de financement

Le projet d'internat rural partagé représente un montant total de 677 000 euros TTC.

Le foncier mis à disposition par le centre hospitalier pour accueillir le projet représente 300 m2 et un extérieur. Il est valorisé par le centre hospitalier à hauteur de 300 000 euros, ce montant correspondant au prix de vente dudit foncier si l'hôpital devait soutenir d'autres investissements. Le centre hospitalier va également procéder à des transferts préalables des services jusqu'alors installés dans les locaux dédiés à l'internat pour un montant de 100 000 euros. L'aménagement des nouveaux locaux ou études afférentes au projet seront également auto financés par l'établissement à hauteur de 37 000 euros. Le centre hospitalier mobilisera de surcroît sa section d'investissement pour l'investissement en équipements, le cas échéant abondé via sa politique de mécénat à hauteur 60 000 euros. En somme, l'hôpital angevin procédera à l'auto financement du projet à hauteur de 197 000 euros TTC

Afin de rénover en profondeur le foncier et créer les lieux tertiaires de formation, le centre hospitalier sollicite une subvention de 480 000 euros, réparti entre plusieurs acteurs selon la répartition ci-après :

- ♦ État : 290 000 euros
- ♦ Conseil régional : 110 000 euros
- ♦ Conseil départemental : 70 000 euros
- ♦ Ville : 10 000 euros

DÉPENSES	
OPÉRATIONS	Montant TTC
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	
Lot 1 Gros œuvre - maçonnerie	88 854 €
Lot 2 Menuiseries - Charpente	73 818 €
Lot 03 Couverture	19 963 €
Lot 04 Cloisons sèches	37 288 €
Lot 05 Électricité	48 570 €
Lot 06 Plomberie - Chauffage	90 720 €
Lot 07 Carrelage	14 112 €
Lot 08 Peinture	49 716 €
Lot 09 Structure métallique	29 870 €
Lot 10 Aménagements extérieurs	9 600 €
TRAVAUX PRÉALABLES	
Transfert préalable des services	100 000 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Honoraires architecte 8%	37 000 €
Honoraires SPS 1,8%	8 238 €
Honoraires CT 2%	9 250 €
TOTAL OPÉRATION TRAVAUX	617 000 €
ÉQUIPEMENTS DES LOCAUX	60 000 €
TOTAL DÉPENSES	677 000 €

RECETTES		
CONTRIBUTEURS	Montant TTC	% Répartition
AUTOFINANCEMENT (CENTRE HOSPITALIER)		
Apport foncier (pour information)	300 000 €	
Aménagement des locaux / Études	37 000 €	
Transfert préalable des services	100 000 €	
Equipements des locaux	60 000 €	
TOTAL AUTOFINANCEMENT	197 000 €	29,1 %
SUBVENTIONS		
État	290 000 €	42,8 %
Conseil Régional	110 000 €	16,2 %
Conseil départemental	70 000 €	10,3 %
Ville	10 000 €	1,5 %
TOTAL SUBVENTIONS	480 000 €	70,9 %
TOTAL RECETTES	677 000 €	100 %

Contact presse

DIRECTION MARKETING & COMMUNICATION :

- Lise Patiès - Directrice adjointe
- Mathilde Cosnier - Technicienne communication et multimédia

☎ 05.46.95.12.06

✉ cellule-communication@ch-saintonge.fr

🏠 11 bd Ambroise Paré - BP 10326
17108 Saintes cedex

